

Conseil Municipal du 3 octobre 2022

à 18h00

N°ordre 22
N° identifiant 2022-0200

Titre Coût moyen horaire par catégorie

Rapporteur(s) M. Stéphane ALLOUCH
Date de la convocation 26/09/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ.

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants Mandataires

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Mission_Appui - Pilotage interne
------------------	--

Les services de la Collectivité effectuent parfois des travaux en régie de valorisation du patrimoine et interviennent également pour la remise en état du domaine public ou privé de la Collectivité après des dégâts causés par des tiers. Ils sont également appelés pour assurer en urgence la sécurité sur le domaine public, suite à la carence des entreprises ou des gestionnaires de réseaux. Les régies réalisent également des travaux à la demande des riverains. Dans ce cadre, une facturation est émise par la collectivité auprès de tiers dans laquelle le coût de main d'œuvre est pris en compte. À ce titre et pour tout autre nécessité, il convient de déterminer le coût moyen horaire évalué de la manière suivante :

- coût horaire agent catégorie C : 28,83 €/heure
- coût horaire agent catégorie B : 32,63 €/heure
- coût horaire agent catégorie A : 43,91 €/heure.

Un coefficient multiplicateur s'applique pour les heures travaillées le dimanche, les jours fériés et de nuit (de 22 H 00 à 6 H 00), soit un coût horaire x 2.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé d'adopter les coûts horaires tels que définis ci-dessus.

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		

RESULTAT DU VOTE	
------------------	--

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	4.1
Nomenclature Préfecture	Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.